ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mercredi 16 Août 2023

Présents: MM. COLLEMAN Daniel (Président), KINNOUS Chaïb, EZKIYOUH Mohamed, BOUAISS Fouad, ZEGHLI Mourad & MOURABIT Adil.

Excusés: MM. BEN AISSA Akim, MAKECHOUCH Youssef, VAN MEEL Alan, DE CASTRO SILVA Loïc, BEN MALEM Abdellatif & Mme SPALACCI Sarah

Reçus : M. NAAMANI Samir à la suite de son courrier s'étonnant de son absence dans le classement des arbitres. Erreur administrative, rectification sera faite dans les meilleurs délais

Lecture et approbation du procès-verbal du 11 juillet 2023 :

Approuvé à l'unanimité

Lecture du courrier :

Monsieur Yannick VITTORIETTI, concernant votre classement, nous vous invitons à passer un mardi de votre choix à la CDA à partir de 18 :30.



- ❖ Monsieur Frédéric POIRSON, à la suite de votre courrier nous informant de votre arbitrage Caderousse/Orange en match amical, noté, la CDA souhaite être informée en amont de la rencontre.
- Monsieur Aarab MOUMENE, noté votre changement de club pour le district Drôme Ardèche, la CDA vous remercie pour les services rendus.
- ❖ Monsieur Jocelyn DALMAU (CDOS 84), les coordonnées vous seront adressées dans les meilleurs délais.
- ❖ Monsieur Sébastien CACHEUX, noté votre participation au stage de rentrée des arbitres, noté également votre arrivée tardive pour cause professionnelle.
- ❖ Monsieur Mathieu LE POGAM, à la suite de votre courriel, la CDA vous confirme que vous devrez repasser l'intégralité de la FIA.
- ❖ UNAF Grand Vaucluse, bien reçu votre courriel, nous vous rappelons qu'une plage horaire 16 :00/16 :30 vous est dédiée lors du stage de rentrée des arbitres le 02 septembre à la Souvine.
- ❖ Monsieur Yassine BOUASLA, Noté votre retour dans le district Grand Vaucluse, il vous appartient de vous rapprocher du secrétariat pour les démarches administratives.
- ❖ Monsieur Noël ZENASNI, à la suite de votre courriel, pas de coloris préconisé, il est important d'avoir plusieurs tenues afin d'être en harmonie avec vos collègues.
- ❖ Monsieur Moussa IKAN, Noté votre demande « spécifique touche » en compétitions séniors, ainsi que votre désir en qualité d'arbitre central « jeunes »
- ❖ Monsieur Youssef JAMALI, noté votre demande de candidature en qualité de tuteur, une réponse vous sera faite.
- ❖ Monsieur Salim TAHRI, noté votre demande de candidature à l'examen de ligue (jeune arbitre de ligue), une réponse vous sera faite.

RAPPEL : Les tuteurs & observateurs sont priés dans les plus brefs délais d'envoyer leur candidature.

Stage de rentrée :

STAGE ARBITRES 02 SEPTEMBRE 2023 A LA SOUVINE – 84140 MONTFAVET

- 8:00 / 8:30 Accueil des participants **Pointage feuille de présence**
- 8:30 / 8:45 Exposé du déroulement du stage
- 8:45 / 9:00 Mise en place des observateurs
- 9:00 / 9:30 Test physique arbitres D1 D2
- 9:30 / 10:00 Test physique arbitres D3
- 10:00 / 10:30 Test physique arbitres D4
- 10:30 / 11:00 Test physique arbitres assistants
- 11:30 / 12:00 Présentation de la commission des arbitres
- 12:00 / 13:30 Repas (Buffet froid salades, crudités et pizzas fromage, dessert)
- 13:30 / 16:00 Ateliers (Participation des tuteurs et observateurs)
 - Modifications lois du jeu
 - * Règlement intérieur
 - Atelier spécifique assistants
 - Gestion des conflits



- 16:00 / 16:30 UNAF
- Pointage des présents en fin de stage

Les arbitres sont priés de prendre leur disposition pour ce stage, toute absence devra être justifiée.

La CDA se réserve le droit de ne pas désigner les arbitres qui n'auront pas satisfait à ce stage de rentrée ou qui se seront absentés avant la fin du stage.

Formation:

Projet en cours de décision pour la saison 2023/2024

Questions diverses:

Propositions de Monsieur Adil MOURABIT:

- ➤ Il serait utile d'envoyer systématiquement les PV de la CDA sur les boites mail des arbitres, en effet, nous nous sommes aperçus que certains arbitres ne vont pas forcément chercher les informations sur le BO, donc les PV seront envoyés individuellement sur la boite mail.
- ➤ Les sanctions (non nominatives) prononcées par la CDA à l'encontre d'arbitres, seront publiées sur le BO. Exemple → catégorie D1 Monsieur X a été sanctionné à la suite de son comportement et est privé de désignation pour x matches.
- Nomination d'un représentant arbitre par catégorie D1, D2, D3 & D4
- Un mail sera envoyé à l'ensemble des arbitres, afin que ceux qui sont intéressés, posent leur candidature pour représenter leur catégorie, lorsque toutes les candidatures seront reçues, un vote sera organisé sur Google chrome vote.
- Si pas de volontaire la CDA désignera d'office un représentant.
- Lorsque les représentants seront désignés, il faudra créer un groupe WhatsApp par catégorie afin que chaque arbitre puisse s'exprimer et que le représentant de chaque catégorie fasse « remonter » les informations à la CDA. Ce qui permettra à la CDA d'être plus à l'écoute de nos arbitres.

Prochaine réunion mardi 22 août 2023 18 :30

Le Président lève la séance à 21 h 30

